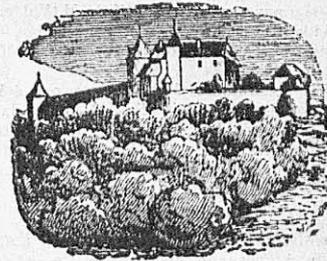




# LA GRUYÈRE



## Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi, jeudi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

**ABONNEMENTS**  
Suisse 1 an Fr. 9.—  
» 6 mois » 4.50  
Etranger 1 an » 16.—  
» 6 mois » 8.—  
payable d'avance.

Prix du numéro : 10 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 30 cent. en plus.

Téléph. Appart. : 197

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

Téléph. Bureau : 150

HORAIRE B.-R. : BULLE, arr. 8<sup>h</sup> 11<sup>h</sup> 47 (d.j.f. 15<sup>h</sup> 52) 16<sup>h</sup> 20<sup>h</sup> — BULLE, dép. 6<sup>h</sup> 00 9<sup>h</sup> 52 (10<sup>h</sup> 13<sup>h</sup> 18<sup>h</sup> 60)

### ANNONCES

Canton de Fribourg 20 cts.  
Suisse . . . . . 25 »  
Etranger . . . . . 30 »  
Annonces mortuaires et rétractations 30 »  
Réclames . . . . . 50 »

S'adresser à Publicitas S. A. suisse de publicité (Cercle Catholique, 1<sup>er</sup> étage).

### Idéal et matière.

Deux récentes manifestations qui se sont déroulées à Bulle en peu de temps ont permis de dégager de l'enchevêtrement des soucis matériels qui dominent notre siècle un peu de ce qui reste de l'idéalisme amateur des grandes œuvres du passé : l'inauguration du monument Tissot et la fête de la tradition gruyérienne.

La nécessité et la difficulté des temps ont fait de nous une race de hâtifs, de superficiels, de préoccupés. L'homme d'aujourd'hui est à peine né qu'on lui impose un embryon de formation professionnelle et qu'on l'aiguille vers un avenir problématique et incertain. Sa jeunesse se passe au collège ou à l'apprentissage et il a bien à faire de répondre à tout ce qu'on exige de lui. Peu ou point de place, donc, pour l'admiration des chefs-d'œuvre de la nature et des hommes; peu de temps et peu de place même pour la pensée pure, pour la réflexion, pour les envois bienfaisants vers l'idéal.

Mais prenez l'existence présente de l'homme fait. C'est pire encore. Le travail est rare et souvent peu rémunérateur et il faut pourtant songer à se nourrir et à se vêtir convenablement, soi et sa famille. Les produits de toutes sortes jetés sur les marchés sont coûteux et l'on s'ingénie à faire face quand même à la situation. Mais, la plupart des métiers et des professions sont encombrés et il est nécessaire, pour s'y assurer une place favorable, de s'y distinguer et de s'élever au-dessus de la moyenne pour la quantité et la qualité. C'est donc une course au savoir, à l'adresse, au courage et à la volonté qui est imposée à l'homme. Soucis de métier, soucis d'argent se suivent et se relaient sans interruption.

On prend dès lors le temps nécessaire à l'éducation de la pensée, du cœur, de l'âme, des facultés supérieures que Dieu a déposées comme un trésor précieux au fond de tout être qu'il crée à son image? Et, pourtant, l'homme est-il né uniquement pour le labeur matériel, pour subvenir à la nourriture, au logis et au vêtement? N'y a-t-il pas en lui quelque chose d'infinitement supérieur à ces préoccupations périsissables, quelque chose d'immense et de noble qui mérite d'être soigneusement entretenu et fortifié : l'immatériel?

C'est pourquoi la vie tourbillonnante d'aujourd'hui manque d'harmonie, se révèle incomplète et instable et ne réussit point à donner satisfaction aux classes de la société soumise plus que d'autres à la loi inexorable : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ». Pourtant, les individus qui appartiennent à ces milieux ont aussi des aspirations à une vie meilleure, plus sereine, moins soucieuse et teintée d'idéal. A force de songer qu'aux nécessités premières de sa vie matérielle, l'individu s'étiolle au point de vue de la pensée et c'est ainsi que se perd l'équilibre nécessaire à un être humain normalement développé. Cette lacune que nous soulignons dans le domaine de l'idéalisme est assez grave pour que toute une mentalité s'en ressente et pour qu'une réaction adaptée naturellement aux besoins du jour soit profondément souhaitable pour retenir l'âme des foules sur la pente d'un matérialisme dangereux et amoindrissant.

tion que lui impose la vie superficielle du siècle, de s'élever d'un degré vers les hautes sphères de l'idéal, de se sentir vivre, en un mot. Une race qui oublie l'âme qui la vivifie, l'âme profonde du passé, et qui ne songe plus qu'à se laisser aller au cours des événements ou que le scepticisme rouge est indiscutablement bien près du tombeau. Aussi faut-il que les élites responsables mettent à la portée du peuple les moyens de se détourner parfois des terrestres rivages et de regarder là-haut, dans le grand ciel bleu, où planent l'ombre silencieuse et bien vivante du passé et les mystères insondables de l'avenir. Et ce sont en même temps les individus en tant que tels et la collectivité qu'il faut conduire ainsi vers les cimes honorables de la pensée, pour que la nation ne devienne point l'esclave du veau d'or et ne périsse!

Ceux qui s'efforcent de rappeler aux foules les gloires artistiques et sociales du passé, ceux qui leur parlent des jouissances que l'on peut acquérir à bon marché et porter en soi-même, ceux qui arrêtent un jour le tourbillon des affaires et détournent un instant l'attention de la société des sombres problèmes de l'heure pour la faire chanter et savourer le calme de la nature et la douceur des pures amitiés, ceux qui apprennent à nos populations à lire au livre merveilleux des souvenirs et à comprendre le sens profond des choses, tous ceux-là font une œuvre méritoire qu'il faut encourager et faciliter, car ils plantent des jalons où l'âme de la race saura se retenir à l'heure du doute ou de la désespérance.

Le BEAU, le VRAI, le NOBLE se cachent parfois sous de si frêles apparences qu'il n'est point trop de l'effort constant et généreux des gens de cœur pour en ouvrir les sentiers parfumés aux pas errants des simples mortels désaxés par les trépidations de la vie moderne.

### Petite Revue.

#### ÉTRANGER

##### Le désarmement naval.

Il ne s'agit pas à vrai dire de désarmement, pour l'instant du moins, mais bien de limitation des armements. C'est le premier pas, celui qui coûte le plus.

Or, on s'apprête à le franchir et les travaux de la commission préparatoire de Genève, qui vient de clore sa session afin de donner aux gouvernements la possibilité d'entamer des négociations directes, sont en bonne voie. Le principe est maintenant un fait acquis et l'on peut tenir pour certain que, d'ici peu, la limitation du tonnage des navires de guerre sera chose faite. Combien de millions de francs pourront ainsi servir à des buts sociaux et contribuer à l'amélioration du sort des classes laborieuses, au lieu d'être jetés dans le gouffre de l'armement de guerre.

Tout récemment, M. Hoover, président des Etats-Unis, faisait une déclaration suivant laquelle son pays était d'accord de signer une juste convention établissant la proportion des forces terrestres et navales que peut conserver chaque Etat pour assurer sa sécurité. Car désarmement et sécurité marchent de pair. Plus on pourra être certain qu'une agression quelconque est écartée, plus on pourra aussi diminuer le chiffre des budgets affectés aux armées. Or, l'exemple devait être donné par les gouvernements les plus puissants. Ce qui vient d'être fait, puisque M. Gibson, délégué de Washington, a pris les devants et s'est déclaré d'accord avec la thèse présentée et y a deux ans par la France et qui prévoit, tout en restant dans le cadre du tonnage global attribué à chaque puissance, la faculté de reporter le tonnage prévu pour une catégorie de bâtiments à une autre catégorie, suivant les besoins spéciaux de la sécurité nationale. A noter que le représentant de Grande-Bretagne, lord Cusendun, se rallia immédiatement à ce point de vue. C'est ainsi que, les deux puissances entre lesquelles avait éclaté la divergence la plus pro-

fonde et qui, indiscutablement, détiennent l'empire des mers ayant trouvé un terrain d'entente, on peut compter que les autres nations emboîteront sans autre le pas. C'est un très grand progrès qui vient d'être accompli à Genève, beaucoup plus que ce que l'on pouvait espérer, dans l'état actuel des choses. Aussi, tous les délégués ont-ils voté d'enthousiasme la proposition de M. Sato, représentant du Japon, de clore la session pour permettre aux gouvernements intéressés d'aborder les études pratiques en vue d'établir une limitation du tonnage des navires de guerre. Seul M. Litvinof, partisan du désarmement absolu pour tous les Etats sauf pour la Russie rouge, ne s'est point rallié au sentiment général. On se demande d'ailleurs ce que cet homme, disciple de Marx et de Lénine, communiste pur et intégral, fait au milieu d'une société qui ne nourrit que des idées bourgeoises.

Il est évident que toutes les difficultés ne sont pas surmontées du fait de l'entente survenue à Genève, et l'état de sécurité général n'autorise pas les gouvernements responsables à procéder dans la voie du désarmement avec toute la rapidité désirable. Mais la moindre limitation qui pourra intervenir efficacement posera le principe et débayera la place. Il sera infiniment plus facile, dans la suite, de tenter de nouveaux efforts et de mener à bien la tâche si péniblement mais aussi si courageusement commencée. La méthode que l'on suit à Genève est d'ailleurs la seule qui soit susceptible de garantir le mouvement sur des bases solides et durables.

Il est bien certain que le monde travaille d'un commun accord à l'avènement d'une paix fondée sur la justice. Mais, ce n'est pas d'un coup de baguette magique, assurément, que l'on peut transformer une société et un état de choses existant depuis des siècles. C'est pourquoi il faut saluer avec une grande joie l'aube de l'ère nouvelle qui se lève au ciel international et le premier aboutissement de l'idée du désarmement née au lendemain de la guerre dans le but de mettre un terme aux hécatombes toujours plus effroyables des combats.

##### Les élections françaises.

Le premier tour des élections municipales françaises laisse un très grand nombre de candidats en ballottage. On peut cependant se faire une idée assez nette de la situation en examinant de près les chiffres définitifs obtenus.

La France n'a pas bougé de place au point de vue politique et la force des partis en présence semble fixe et d'une étonnante stabilité. Il y a plutôt un renforcement du bloc bourgeois aux dépens du bloc cartelliste, sans cependant que les groupes de l'Union républicaine soient assez nombreux pour assurer une majorité. L'effritement des partis établit une situation spéciale. Dans l'ensemble du pays, les municipalités reflètent absolument la composition actuelle de la Chambre. Les républicains comptent 186 conseils communaux, les radicaux-socialistes et les républicains-socialistes 142, et les socialistes et les communistes 113.

Il semble que l'attitude douteuse et absolument opportuniste de M. Daladier n'ait pas donné entière satisfaction à l'électeur.

##### Une mesure radicale.

M. Steitz, bourgmestre socialiste de Vienne, a pris une décision interdissant dans le « pays » de Vienne toute manifestation des associations militaires qu'elles appartiennent à la social-démocratie ou aux groupements de Heimwehren.

Les « Wiener Neueste Nachrichten », organe grand-allemand, critique vertement la mesure prise par M. Steitz, revendiquent le droit absolu à la rue des organisations militaires et demandent que les autorités garantissent le libre exercice de ce droit. Tous les autres journaux, de quelque nuance qu'ils soient, s'abs-tiennent de commentaires.

Le parti grand-allemand d'Autriche a eu encore l'autre jour son Congrès annuel et a affirmé sa foi dans le succès final de la cause, allemande. Si l'on condense les discours pronon-

cés et le fait que Berlin verse des subsides aux Heimwehren d'Autriche, il faut reconnaître que la question du rattachement est fort habilement menée et que l'infiltration du Reich dans la nouvelle Autriche s'intensifie régulièrement.

### SUISSE

#### Un recours écarté.

Jadis, à la faveur d'une tolérance inexplicable, les citoyens valaisans habitant la partie française de St-Gingolph étaient autorisés à prendre part aux scrutins cantonaux et communaux sur la commune suisse. En 1927, on mit un terme à cet état de choses. Se croyant injustement dépouillés d'un droit (?) auquel ils attachaient une certaine importance, les citoyens visés adressèrent un recours au Tribunal fédéral, qui vient de l'écartier.

Dorénavant, seuls les citoyens suisses effectivement domiciliés sur la partie suisse de St-Gingolph pourront participer à la vie politique de cette commune frontalière.

#### A Aigle.

La première tranche de la Fête cantonale des chanteurs vaudois, à Aigle, a remporté un très grand succès. Tant par l'affluence énorme des visiteurs que par la qualité des productions et la bonne organisation de la manifestation, cette fête a produit la meilleure impression.

La deuxième partie des concours se déroule aujourd'hui, et demain aura lieu le grand concert de la II<sup>me</sup> division et de la division supérieure.

#### Avant le scrutin.

Les partis ont maintenant pris position vis-à-vis des deux questions soumises au peuple dimanche. Si les troupes suivent les décisions prises, on peut considérer les deux initiatives comme rejetées, celle concernant la circulation routière à une plus forte majorité.

### Nouvelles brèves.

#### Nouvelles politiques et diverses.

La conférence de Paris semble être arrivée à une nouvelle impasse. Les experts ne sont plus d'accord sur le pourcentage de la dette et le Dr Schacht n'a pas encore fait parvenir son document sur les dernières propositions allemandes. D'autre part M. Churchill a fait à la Chambre des communes anglaises une série de déclarations établissant nettement que les gouvernements ne seront pas engagés par les décisions éventuelles des experts et que l'Angleterre n'acceptera en tout cas pas un montant inférieur à celui fixé l'autre jour par les délégations alliées. Dans ces circonstances, il est à prévoir que la conférence des experts n'aboutira pas.

— A Rome, les préparatifs pour la ratification du traité de Latran vont bon train. On croit que la cérémonie solennelle aura lieu le 31 mai ou le 3 juin. A cette occasion, M. Mussolini sera reçu par le pape et de grandes cérémonies marqueront la réconciliation entre le Vatican et le Quirinal.

— On fêtera dimanche avec une grande solennité à Paris et dans toute la France le 500<sup>me</sup> anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc, qu'« Anglais brûleront à Rouen ».

— De graves dissensions se produisent à Berlin à la suite des événements sanglants du 1<sup>er</sup> mai. Le désordre règne au camp communiste et l'on signale que trois des principaux rédacteurs des quotidiens berlinois de l'extrême-gauche, le « Drapeau rouge » et le « Welt am abend », ont donné leur démission. Ils n'étaient pas d'accord d'inciter le peuple à la révolte armée et protestent contre les agissements de ceux qui firent couler le sang.

Plusieurs membres influents du parti se sont retirés.

— De nouvelles tractations sont en cours à Mexico entre le président Gil et le haut clergé pour arriver à une entente. L'ambassadeur des Etats-Unis, qui a le haut patronage de ces discussions, vient de déclarer qu'elles sont en bonne voie.

son petit tablier de circonstance. barque. Vous nous nt nautique; votre

Philippe, je viens de re mère, et je suis malade, ma pauvre asi de graves soucis. de Miramare s'était quait son front. pauvre Philippe, que arrivent de Saint-ètes. D'abord, vous z à notre mère, et vous vous inquiétez pressé que je lise us attendent. Je dois s vous dérobez. Si cette sombre épître ont un instant de li-

voix qui tremblait : Gilberte. Aujourd-

ardiment, et elle s'é- e le visage de son s durcis-

ter du cœur de Gil-

l'étrang et la voix unie à la basse du Courtel, berçaient, enade au fil de l'eau. en partie un air un d'Obéron.

vertissait à Nauville,

(A suivre).

### demande jeune fille

pour aider au ménage et enfant.

er à Publicitas Bulle 10 B.

### PRESSION JOURNAL

### tageux épôt

### ISSE

P. 20001 F.

Somme du bilan

064.000.000.—
230.000.000.—
439.000.000.—

— Le neveu et fils adoptif de M. Voldemaras, président du gouvernement lithuanien, blessé l'autre jour à l'occasion de l'attentat de Kowno, est décédé.

Une soixantaine d'arrestations ont été opérées sans que l'on ait réussi à mettre la main sur les coupables. La presse lithuanienne affirme qu'il s'agit de Polonais, car les individus aperçus dans les jardins du Théâtre national parlaient polonais.

**Malheurs et accidents.**

Jedui, M. Victor Jayet, qui rentrait à son domicile, à Lausanne, en motocyclette, est tombé, sa machine ayant dérapé, et s'est jeté contre une automobile rangée au bord de la chaussée. Le motocycliste, employé au garage des Nations, âgé de 23 ans seulement, a été tué sur le coup. On croit qu'il a été pris d'un malaise subit, ce qui lui fit perdre la direction de sa machine.

— On a trouvé mercredi soir sur la route du Pont à l'Abbaye (Vaud), étendu sans vie à côté de sa bicyclette, le corps de M. Baptiste Zappelloni, entrepreneur, père de trois enfants. L'infortuné, âgé de 36 ans, avait la nuque brisée. On ignore dans quelles conditions s'est produit l'accident.

— Près d'Aigle, on a trouvé, dimanche, Mlle Nelly Ami, 16 ans, étendue sans mouvement près de sa bicyclette. Après avoir reçu des soins, la jeune cycliste reprit ses sens. Elle porte d'assez graves blessures et souffre d'une violente commotion cérébrale.

— Le jour de l'Ascension également, un enfant de 12 ans, le jeune Otto Schutz, a été tamponné par une automobile à Winau (Berne), et projeté contre la bordure du trottoir. Il eut le crâne fracturé et fut tué sur le coup.

— A Thorens, rive savoyarde du Léman, le rouleau compresseur pénétrant sur le trottoir, a atteint M. Claude Demaison, boulanger, qui vaquait à ses occupations, et lui a écrasé les membres inférieurs jusqu'au bassin. Transporté sur son lit et saignant abondamment, l'infortuné succomba au bout de peu de temps à ses horribles blessures.

— A Corbassière, non loin de Sion, M. Critin revenait avec quelques amis d'une noce célébrée dans le Bas-Valais, lorsque, à une bifurcation de route, son automobile heurta une motocyclette occupée par deux jeunes gens, MM. Pérolaz, 23 ans, et Damien Sierro, 24 ans, tous deux agriculteurs. Le choc fut si violent que les motocyclistes se fracturèrent horriblement le crâne et furent tués net. Les automobilistes n'ont pas de mal, si ce n'est que le conducteur a été ébloué par les éclats de cervelle des victimes. Une enquête est ouverte.

— A l'entrée de l'avenue des Alpes, à Montreux, M. Georges Wagner, boulanger, circulant en automobile, a renversé la motocyclette de M. Rinsoz, typographe à la « Feuille d'Avis de Montreux ». Ce dernier, horriblement blessé et le crâne fracturé, succomba bientôt. Il laisse dans la douleur une jeune femme et deux enfants en bas âge. Cet accident a vivement ému la population montreuasienne, où Rinsoz était très avantageusement connu. Une enquête établira les responsabilités.

— Faisant une excursion dans une forêt de la Basse-Sprée, jeudi après-midi, trois personnes ont été surprises par un orage. Elles cherchèrent un abri dans une hutte. Soudain, la foudre tomba, tuant deux personnes et blessant la troisième.

**Crimes et délits.**

A Chamblandes, Lavaux, une jeune fille de 25 ans s'est jetée dans le lac à la suite de chagrins intimes et s'est noyée.

— A Hyères, M. Corbett, 30 ans, a tué sa mère, femme d'un banquier américain, pour abrèger ses souffrances, car elle était atteinte d'une maladie incurable.

L'individu tourna ensuite l'arme contre lui et se logea une balle dans la poitrine, se blessant très grièvement.

— On découvrait il y a quelques jours dans la citerne de son habitation, à Marseille, le corps de miss Branson, le front troué d'une balle. L'enquête a abouti à l'inculpation de M. François Pinet, 25 ans, gérant d'hôtel à Monte-Carlo, au service de Mlle Branson, dont il convoitait l'héritage. Pinet n'a pu fournir d'indication suffisante sur l'emploi de son temps le jour du crime.

— L'autre jour, la police de Zurich allait procéder à l'arrestation d'un escroc, lorsque ce dernier, après avoir tiré plusieurs coups de revolver en l'air, se logea une balle dans la tête. Il fut transporté à l'hôpital grièvement blessé.

— Parce que son fils, un bambin de 7 ans, avait pris dans une malle un billet de banque de 100 pesetas et s'amusa à le découper, un menuisier de La Corogne l'assomma d'un coup de poing, puis, lui ayant passé une corde sous les bras, le suspendit à une poutre dans l'intention de le brûler. A cet effet, il imbibait de pétrole les vêtements de l'enfant. A ce moment, sa femme arriva. Elle arracha l'enfant au père barbare et le dénonça à la police. Le père aurait été lynché par ses voisins sans l'intervention de la police.

**FRIBOURG**

**Grand Conseil.**

Dans sa séance de mercredi matin, le Grand Conseil, sous la présidence de M. Maurice Berset, a liquidé un certain nombre de comptes. M. Aeby, syndic de Fri-

bourg, a lancé la proposition d'un emprunt en faveur de la réfection des routes. M. Buchs, conseiller d'Etat, a déclaré qu'il étudierait cette importante question.

Il s'agirait d'une somme de dix à quinze millions.

Le jour précédent, nos députés ont entendu un rapport bien documenté présenté par M. Charles Chassot, sur le compte général de l'Etat, qui se présente favorablement. M. Chatton, conseiller d'Etat, souligna également l'équilibre de nos finances, qu'il faut continuer de surveiller de près, car de nouvelles dépenses s'imposent dans un avenir très rapproché : organisation de l'assistance publique, arsenaux de Fribourg et de Bulle, sanatorium cantonal, transformation du pont de Corbières, augmentation de la part de l'Etat à la Caisse de retraite des instituteurs. Il faudra également songer à donner satisfaction aux fonctionnaires de l'Etat qui réclament la suppression de la déduction du 5 % sur les traitements votée en 1923, alors que la situation financière était critique. La plupart des cantons ont déjà pris cette mesure d'équité vis-à-vis de leur personnel.

**Les obsèques du colonel Keller.**

Les obsèques du colonel Keller se sont déroulées à Fribourg au milieu d'un assez grand concours de représentants de l'armée et des autorités. Sur le cercueil se trouvaient le sabre et le képi du défunt. On le recouvrit également du drapeau fédéral. Près de l'ancienne gare, le major Frick, commandant actuel de l'école de téléphonistes, prononça l'éloge du défunt, puis on plaça le corps dans un wagon, tandis que les tambours battaient lugubrement.

Le corps de M. Keller a été incinéré à Berne.

**Expertises pour l'approbation des taureaux.**

Les éleveurs sont informés que les expertises pour l'approbation des taureaux auront lieu aux endroits et jours indiqués ci-après :

Mardi 14 mai : 8 h. 1/2, Le Mouret ; 9 h., La Roche ; 10 h., Charmey ; 11 h., Albeuve ; 13 h., Bulle ; 14 h., Vuipens ; 15 h., Farvagny.

Mercredi 15 mai : 8 h. 1/2, Cottens ; 9 h., Villaz-St-Pierre ; 9 h. 1/2, Romont ; 10 h., Vuisternens-devant-Romont ; 10 h. 30, Vaulruz ; 11 h. 1/2, Semsales ; 13 h., Châtel-St-Denis ; 14 h., Vauderens.

Les éleveurs qui ne font pas partie d'un syndicat sont rendus attentifs sur le fait que les taureaux qu'ils présentent ne peuvent être approuvés que s'ils produisent une attestation de l'inspecteur du bétail déclarant qu'ils ne possèdent, dans leur étable, que des animaux de même couleur. En outre, aucun taureau ne pourra être approuvé si les papiers d'ascendance ne sont pas produits au moment de l'expertise.

A l'occasion de ces expertises, il sera procédé également à la désignation des taureaux qui pourront être mis au bénéfice d'un cahier cantonal de certificats de saillie. Ces taureaux, âgés de moins de 18 mois, doivent appartenir à des éleveurs syndiqués.

Les propriétaires des taureaux mis au bénéfice d'un cahier cantonal de certificats de saillie s'engagent à les conserver pour l'élevage jusqu'au 15 août 1929, à tenir correctement le carnet de saillie, comme aussi d'aviser le Département de l'Agriculture de tout changement qui pourrait survenir sous peine d'une amende de fr. 50.—

**Chronique romontoise.**

**Concert de Rodolphe Hegetschweiler.**

Dimanche dernier, le public romontois a eu le grand plaisir d'applaudir deux artistes de talent, tous deux précédés d'une brillante réputation musicale. Ce furent, au violon, M. Hegetschweiler, professeur au Conservatoire de Fribourg et, au piano, M. Bornand, professeur de musique.

Le jeu sonore, très expressif et d'une simplicité réjouissante de M. Hegetschweiler ne manque jamais de produire une grande impression. Il nous semble péuéril de vouloir relever les mérites de ses exécutions dont la perfection s'est imposée à chacun.

Au piano, M. Bornand, qui n'est pas un inconnu pour les Romontois puisqu'il dirige en notre cité un cours de musique qui marche de progrès en progrès, s'est montré le digne émule de son collègue. Pianiste de grand talent, comptant déjà plus d'un succès à son actif, il a de nouveau su se faire apprécier par son jeu discret et sincère. M. Hegetschweiler ne pouvait rêver collaborateur plus capable et plus sûr et interprète plus parfait.

Le programme comportait des œuvres de compositeurs classiques et modernes du plus haut intérêt auxquelles l'auditoire fit un chaleureux accueil. Nous croyons être l'interprète des auditeurs en exprimant aux deux artistes notre admiration pour leur riche concert.

**Au tribunal.**

Lundi, devant le tribunal criminel de la Glâne, comparait M. Perroud, directeur de la Banque d'épargne et de prêts de Rue, sous l'inculpation de manœuvres louches et frauduleuses dans l'usage des fonds de l'établissement financier. Le fauteuil du Ministère public était occupé par M. de Weck, procureur général. La partie civile était représentée par M. Dupraz, avocat à Fribourg. L'accusé était défendu par M. Bonin, avocat à Romont. On sait que des

rapports adressés par le commissaire de la commission concordataire il ressort qu'il y aurait un découvert de 80.000 francs. La séance de lundi a été entièrement consacrée à l'audition des témoins. Une demande de nouvelle expertise, formulée par la défense, a été écartée par le tribunal.

**Recrutement.**

Mardi, mercredi et vendredi ont eu lieu à Romont les opérations du recrutement. Au total 175 jeunes gens ont été examinés pour le district de la Glâne. Voici le résultat de chaque journée :

**Jeunes gens aptes au service.**

Mardi 7 mai	50 %
Mercredi 8 mai	46 %
Vendredi 9 mai	57 %

Comme on le voit, le pourcentage des jeunes gens reconnus aptes au service est relativement faible ; cela vient de ce que nos unités militaires ont leur effectif suffisamment pourvu actuellement.

**Auto qui flambe.**

Jeudi soir, M. Bumbach, de la maison L. Butty S. A., commerce de vins, de Romont, rentrait en automobile en compagnie d'un de ses amis de la région du Gibloux, lorsqu'à la sortie du village de Villarsvirioux, la machine prit feu. Les occupants demeurèrent impuissants à étouffer les flammes et la voiture fut presque entièrement carbonisée. Cet accident serait dû à un retour de flammes.

**Un anniversaire.**

A l'occasion du 25me anniversaire de la fabrique des Lactas, à Gland, M. Langer, son directeur et fondateur, a eu l'aimable attention de réunir ses employés à une petite soirée familiale.

M. Langer fit un historique fort intéressant des principaux événements survenus pendant ces 25 premières années, et l'on put constater combien, malgré les difficultés rencontrées souvent sur sa route, le chef de cette entreprise avait toujours triomphé grâce à son travail persévérant et surtout grâce à cette scrupuleuse probité professionnelle qui ont assis cette maison sur une base aussi solide.

Les nombreux témoignages de félicitation reçus à l'occasion de cet anniversaire ont montré également l'attachement qui unit employés et anciens employés à leur chef.

Un beau souvenir fut remis à chacun. Il contribuera certainement à leur rappeler avec reconnaissance cette charmante soirée jubilaire.

**Votez : NON !**

Citoyens, acceptez-vous l'option locale, premier pas vers le régime sec ? NON !

1. Parce que vous savez vous conduire sans que l'on vous interdise à tous une brisson qui n'est nuisible qu'à quelques-uns ;
2. Parce que menacer le peuple du régime sec c'est l'amener à refuser la réglementation de l'alcool que nous préparons le Conseil fédéral et les Chambres ;
3. Parce que l'option locale, qui interdit la consommation contrôlée de l'alcool au café permet et entraîne tous les abus au sein même de la famille ;
5. Parce que s'il est nécessaire de réprimer l'abus, il ne faut pas de tomber dans l'excès contraire ;
5. PARCE QUE VOUS ETES DES HOMMES LIBRES, ET QUE VOUS VOULEZ LE RESTER !

Citoyens, acceptez-vous l'initiative routière ? NON !

1. Parce que vous ne voulez pas enlever à la Confédération 20 millions qu'il faudra lui rendre par de nouveaux impôts ;
2. Parce que vous ne voulez pas que la Confédération soit chargée encore de la route et qu'elle crée ainsi inutilement une nouvelle classe d'employés fédéraux ;
3. Parce que le « bailli de la route » n'est pas à désirer ;
4. Parce que vous avez fait des expériences assez concluantes avec les monopoles et la centralisation ;
5. Parce que vous voulez une législation routière qui garantisse les droits de TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE !

Citoyens, écoutez la voix de nos hauts magistrats fédéraux et, avec eux, avec les fédéralistes comme avec les hommes libres, votez :

NON ! et NON !

**GRUYÈRE**

**Le Concert de la Chorale.**

A la suite des circonstances spéciales créées par les deux concours qui lui sont imposés à un mois seulement d'intervalle, la Chorale de Bulle organisait le soir de l'Ascension, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, un concert payant qui remporta un beau succès.

Presque toute la matière du programme était fournie par les chœurs destinés à la Fête cantonale des chanteurs vaudois, à Aigle. Aussi fut-ce avec un vif intérêt que le public suivit les diverses exécutions, harmonieusement entrecoupées par les productions artistiquement enlevées par la Caecilia.

La Chorale, sous une direction aussi compétente et aussi sûre que l'est celle de M. Radraux, paraît bien en forme pour se présenter devant le jury sévère qui l'attend. Il est juste d'ajouter que l'enthousiasme de son président, M. Peyraud, est communicatif et joue une influence heureuse sur l'excellent moral de la société.

Si l'on a pu constater encore ici et là de légères entorses à la règle, nous nous plaignons à souligner la belle interprétation des chœurs inscrits au programme, dont l'un ou l'autre comportent de sérieuses difficultés, surmontées d'ailleurs avec une remarquable aisance. Le « Cantique de David », chœur imposé d'Aigle, est d'une facture majestueuse et variée. Il a été exécuté avec chaleur et a produit une excellente impression, malgré la hausse constatée vers le milieu du chant. Mais le succès absolu était réservé à « Celui qui veille », composition difficile, d'un effet général superbe. C'est bien près de la perfection que sont arrivés nos chanteurs dans l'interprétation de ce chœur et nous souhaitons qu'ils le « réussissent » de cette façon aujourd'hui chez leurs amis vaudois.

Il y aurait aussi de très jolies choses à relever dans les chœurs d'ensemble, qui, on le sent immédiatement, ont été préparés avec toute la conscience désirable. Contentons-nous de féliciter spécialement encore les chanteuses de la Caecilia pour les progrès incontestables qu'elles réalisent. Justesse, fusion, tempo, diction par-dessus tout, ont donné entière satisfaction, jeudi. Nous tenions à le relever, car il est difficile de concilier parfois toutes ces qualités. La Caecilia s'est révélée surtout dans « Alouette légère », qui lui vaudra certainement des applaudissements à Châtel-St-Denis.

Une salle enthousiaste, mais qui aurait pu être plus serrée, fit suffisamment comprendre aux choraliens qu'ils étaient compris et appréciés. Il a fallu du travail, de la patience, de la persévérance, pour arriver là. Nous félicitons directeur et chanteurs du brillant résultat acquis. X.

**Bon voyage !**

La Chorale de Bulle est partie ce matin pour Aigle, où elle participe au concours de la Fête cantonale vaudoise. L'épreuve de lecture à vue aura lieu dans la matinée et les chœurs de choix et imposé sont réservés pour cet après-midi.

Dimanche soir, la société se rendra à Sion, pour repartir le lendemain dans la direction du Latschberg et de Thoune.

Bonne chance et bon voyage !

**Au marché.**

Comme de coutume, le marché de mercredi, déplacé et venant immédiatement après la foire, n'eut pas beaucoup d'animation, si ce n'est sur la « Promenade », où nos ménagères ont pu s'approvisionner en fruits et légumes avec beaucoup de facilité.

Les pommes de terre se sont rapidement écoulées à fr. 2.40-2.80 et fr. 3.—4.80 pour les « nouvelles » et les semenceuses. Quelques pommes étaient estimées fr. 0.80-1.20 la douzaine.

Les œufs vont fr. 1.60-1.70. Sur le marché aux veaux, où l'on put constater la présence de sujets de choix, les prix sont stationnaires et oscillent entre fr. 1.80 et 2.05. Les transactions s'y sont rallenties. Les porcelets, en petit nombre, sont encore à la baisse et l'on a payé en moyenne pour les sujets de sept à huit semaines fr. 70 à 85 la paire. Les sujets destinés à la montagne sont un peu plus recherchés.

**Vaccinations.**

Elles auront lieu à Bulle mardi 14 courant à 2 1/2 heures après-midi, à la halle de gymnastique.

Y sont soumis tous les enfants nés en 1928 et ceux nés antérieurement qui n'ont pas encore été vaccinés.

Les revaccinations sont fixées au même jour, à 1 h. 30.

(Communiqué).

**Votez contre l'initiative routière, parce qu'elle enlève à la Confédération une ressource de 20 millions, qu'il faudra lui rendre sous forme de nouveaux impôts. Votez contre l'initiative routière, parce que nous ne voulons pas le « bailli de la route ». Assez de centralisation !**

**NON !**

**Et votez encore contre l'option locale, parce que, si nous voulons une réglementation de l'alcool, nous ne sommes pas mûrs pour la „Suisse sèche“ !**

**Proposer au peuple l'option locale, c'est justement l'émeuter contre toute législation sur l'alcool. Luttons contre les abus de l'alcool, mais dans une forme acceptable pour tous. Usons de la persuasion, non de la force !**

**Nous ne voulons pas de l'interdiction totale, NON !**

**NON !**

# Services de transport par route

## complétant ceux du chemin de fer.

La SESA, Suisse Express S. A., à Zurich, a remis son agence de la Gruyère à la COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER ÉLECTRIQUES DE LA GRUYÈRE, à Bulle, qui effectuera dès le 15 mai 1929 un service de roulage complétant les services du chemin de fer, ainsi qu'un service général de transport de marchandises par route.

Les taxes ci-dessous s'entendent en centimes par 100 kg.

### Services locaux de camionnage : Localités desservies par les Chemins de fer électriques de la Gruyère

Von dem Bahnhof (der Station)	nach der Stadt (der Ortschaft)	Expressgut	Eilgut	Frachtgut		Minimalexte per Sendung
				Stückgutsendun. bis zu 1500 kg. per Sendung	Wagenladungen von mindestens 5000 kg.	
oder umgekehrt				Petite vitesse		Minimum de taxe par expédition
De la gare (station)	A la ville (localité)	Colis express	Grande vitesse	Expéd. partielles jusqu'à 1500 kg. par envoi	Wagons complets de 5000 kg. et plus	
ou inversement						
Bossonnens	Bossonnens	45	45	40	25	20
	Tatroz	70	70	60	40	35
	Attalens	90	85	80	50	45
Remaufens	Remaufens	90	85	80	50	45
Châtel-St-Den.	Châtel-St-Den.	70	70	60	40	35
Semsales	Semsales	45	45	40	25	20
	La Rougève	70	70	60	40	35
	Le Jordil	70	70	60	40	35
La Verrerie	La Verrerie	55	55	50	35	30
	Progens	70	70	60	40	35
	Grattavache	100	100	90	60	50
	Fiaugères	100	100	90	60	50
Vaulruz C.E.G.	Vaulruz	55	55	50	35	30
	La Slonge	70	70	60	40	35
	Sâles	90	85	80	50	45
	Maules	90	85	80	50	45
	Vuadens	70	70	60	40	35
Vuadens	Vuadens	70	70	60	40	35
Broc-Village	Broc	55	55	50	35	30
Broc-Fabrig.	Broc	55	55	50	35	30
La Tour-de-Trême	La Tour-de-Trême	55	55	50	35	30
Le Pâquier-Montbarry	Le Pâquier	70	70	60	40	35
Gruyères	Pringy	55	55	50	35	30
	Epagny	55	55	50	35	30
	Gruyères	90	85	80	50	45
Estavannens	Estavannens	90	85	80	50	45
Enney	Enney	40	35	35	20	20
Grandvillard	Villars-/Mont	55	55	50	35	30
	Grandvillard	90	85	80	50	45
Neirivue	Neirivue	45	45	40	25	20
Albeuve	Albeuve	40	35	35	20	20
	Les Sciernes d'Albeuve	100	100	90	60	50
Lessoc	Lessoc	70	70	60	40	35
Montbovon	Montbovon	55	55	50	35	30

Le rayon du service de camionnage de chaque localité comprend les maisons se trouvant à une distance maximum d'un kilomètre depuis le bureau de poste des localités respectives.

### Services interurbains de camionnage : Bulle-Farvagny-Fribourg

Von dem Bahnhof (der Station)	nach der Stadt (der Ortschaft)	Expressgut	Eilgut	Frachtgut		Minimalexte per Sendung
				Stückgutsendun. bis zu 1500 kg. per Sendung	Wagenladungen von mindestens 5000 kg.	
oder umgekehrt				Petite vitesse		Minimum de taxe par expédition
De la gare (station)	A la ville (localité)	Colis express	Grande vitesse	Expéd. partielles jusqu'à 1500 kg. par envoi	Wagons complets de 5000 kg. et plus	
ou inversement						
Bulle B.-R. et Bulle C. E. G.	Riaz	130	130	100	75	60
	Echarlens	140	140	110	80	60
	Marsens	140	140	110	80	60
	Vuippens	150	150	115	85	70
	Sorens	160	150	115	85	70
	Gumefens	160	160	120	85	70
	Avry-dev-Pont	160	160	125	90	70
	Le Bry	—	—	135	95	80
	Vuisternens-en-Ogoz	200	200	150	105	80
	Farvagny	220	220	165	115	90
	Posieux	260	260	200	140	100
	Fribourg	320	320	250	175	120

Les mêmes taxes que celles prévues pour l'expédition des marchandises en petite vitesse sont également applicables aux envois à domicile en service local de et pour Bulle à destination et au départ de Fribourg et, de plus, aux envois de cette nature destinés à des localités intermédiaires et expédiés au départ de celles-ci sur Bulle et depuis cette localité.

intermédiaires, ont lieu deux fois par semaine, soit tous les lundis et jeudis. Les envois en service local au départ et à destination de cette ville seront également transportés le mardi et le vendredi.

Les taxes prévues pour colis express et marchandises en grande vitesse seront appliquées aux envois de cette nature arrivant par chemin de fer à Bulle BR. et Bulle CEG. respectivement expédiés de ces deux stations par chemin de fer et qui seront réacheminés par les courses postales Bulle-Vuisternens-Farvagny-Fribourg ou inversement. Le poids maximum de chaque colis isolé pour ces transports est fixé à 50 kg, cependant le poids total des envois n'est soumis à aucune restriction. Les envois doivent être retirés au bureau de poste des localités respectives par le destinataire,

respectivement remis au bureau en question par les soins de l'expéditeur. L'arrivée des envois est annoncée par les bureaux de poste téléphoniquement ou par carte soumise à la taxe postale. Ces derniers sont autorisés à prélever les frais suivants:

a) leurs propres débours pour avis téléphonique ou écrit,  
b) en plus 20 cts. par colis, mais au maximum fr. 1.— par envoi.

Les mêmes taxes que celles prévues pour l'expédition des marchandises en petite vitesse seront prélevées pour les colis express et les marchandises en grande vitesse, si l'acheminement en est effectué par les courses normales pour le transport des expéditions partielles.

### Fribourg-Farvagny-Bulle

Von dem Bahnhof (der Station)	nach der Stadt (der Ortschaft)	Expressgut	Eilgut	Frachtgut		Minimalexte per Sendung
				Stückgutsendun. bis zu 1500 kg. per Sendung	Wagenladungen von mindestens 5000 kg.	
oder umgekehrt				Petite vitesse		Minimum de taxe par expédition
De la gare (station)	A la ville (localité)	Colis express	Grande vitesse	Expéd. partielles jusqu'à 1500 kg. par envoi	Wagons complets de 5000 kg. et plus	
ou inversement						
Fribourg C.F.F.	Posieux	220	220	170	120	P.V. 90 Ex. G.V. 140
	Farvagny	250	250	195	135	100 160
	Vuisternens-en-Ogoz	270	270	210	145	100 160
	Le Bry	—	—	230	160	110 —
	Avry-dev-Pont	320	320	235	165	120 200
	Gumefens	320	320	235	165	120 200
	Sorens	320	320	240	170	120 200
	Vuippens	320	320	240	170	120 200
	Marsens	320	320	245	170	120 200
	Echarlens	320	320	245	170	120 200
	Riaz	320	320	250	175	120 200
	Bulle	320	320	250	175	120 200

Les mêmes taxes que celles prévues pour l'expédition des marchandises en petite vitesse sont également applicables aux envois à domicile en service local de et pour Fribourg à destination et au départ de Bulle et, de plus, aux envois de cette nature destinés à des localités intermédiaires et expédiés au départ de celles-ci sur Fribourg et depuis cette ville.

Les courses pour le transport des expéditions partielles Fribourg-Farvagny-Bulle-Farvagny-Fribourg et desservant les localités intermédiaires, ont lieu deux fois par semaine, soit tous les lundis et jeudis. Les envois en service local au départ et à destination de Fribourg pour Bulle et au départ de cette localité seront également transportés le mardi et le vendredi.

Les taxes prévues pour colis express et marchandises en grande vitesse seront appliquées aux envois de cette nature arrivant par chemin de fer à Fribourg, respectivement expédiés de cette gare par chemin de fer et qui seront réacheminés par les courses postales Fribourg-Farvagny-Vuisternens-Bulle ou inversement. Le poids maximum de chaque colis isolé pour ces transports est fixé à 50 kg, cependant le poids total des envois n'est soumis à aucune restriction. Les envois doivent être retirés au bureau de poste des localités respectives par le destinataire, respectivement remis au bureau de poste en question par les soins de l'expéditeur. L'arrivée des envois est annoncée par le bureau de poste téléphoniquement ou par carte soumise à la taxe postale. Ces derniers sont autorisés à prélever les frais suivants:

a) leurs propres débours pour avis téléphonique ou écrit,  
b) en plus 20 cts. par colis, mais au maximum fr. 1.— par envoi.

Les mêmes taxes que celles prévues pour l'expédition des marchandises en petite vitesse seront prélevées pour les colis express et les marchandises en grande vitesse, si l'acheminement en est effectué par les courses normales pour le transport des expéditions partielles.

### Bulle-La Roche-Fribourg

Von dem Bahnhof (der Station)	nach der Stadt (der Ortschaft)	Expressgut	Eilgut	Frachtgut		Minimalexte per Sendung
				Stückgutsendun. bis zu 1500 kg. per Sendung	Wagenladungen von mindestens 5000 kg.	
oder umgekehrt				Petite vitesse		Minimum de taxe par expédition
De la gare (station)	A la ville (localité)	Colis express	Grande vitesse	Expéd. partielles jusqu'à 1500 kg. par envoi	Wagons complets de 5000 kg. et plus	
ou inversement						
Bulle B.-R. et Bulle C. E. G.	Riaz	130	130	100	75	P.V. 60 Ex. G.V. 70
	Echarlens	140	140	110	80	60 80
	Corbières	150	150	115	85	70 80
	Hauteville	160	160	120	85	70 90
	Au Ruz	—	—	125	90	70 —
	La Roche	180	180	130	95	70 100
	Pratzey	—	—	150	105	80 —
	Treyvaux	220	220	170	120	90 140
	Le Mouret	240	240	180	125	90 150
	Praroman	—	—	190	130	100 —
	Ependes	260	260	200	140	100 160
	Marly-le-Grand	290	290	220	155	110 170
	Fribourg	320	320	250	175	120 200

Les mêmes taxes que celles prévues pour l'expédition des marchandises en petite vitesse sont également applicables aux envois

à domicile en service local de et pour Bulle, à destination et au départ de Fribourg et, de plus, aux envois de cette nature desti-

**Broc-Charmey-Bellegarde (Jaun)**

Von dem Bahnhof (der Station)	nach der Stadt (der Ortschaft)	Expressgut	Eilgut	Frachtgut		Minimalltaxe per Sendung Ex. = Expressgut GV. = Eilgut PV. = Frachtgut
				Stückgutsendun. bis zu 1500 kg. per Sendung	Wagenladungen von mindestens 5000 kg.	
<b>oder umgekehrt</b>						
De la gare (station)	A la ville (localité)	Colis express	Grande vitesse	Petite vitesse		Minimum de taxe par expédition Ex. = Colis express GV. = Gde vitesse PV. = Pte vitesse
				Expéd. partielles jusqu'à 1500 kg. par envoi	Wagons complets de 5000 kg. et plus au delà de 1500 kg. p. env.	
<b>ou inversement</b>						
<b>Broc-Village</b>	<b>Botterens</b>	160	160	125	90	P. V. 70 Ex. G. V. 90
	<b>Villarvolard</b>	190	190	140	100	80 110
	<b>Châtel-Mont</b>	220	220	170	120	90 140
	<b>Crésuz</b>	240	240	180	125	90 150
	<b>Cerniat</b>	—	—	190	130	100 —
	<b>Charmey</b>	260	260	200	140	100 160
	<b>La Tzintre</b>	—	—	205	140	100 —
	<b>Praz-Jean</b>	—	—	210	150	110 —
	<b>La Villette (Im Fang)</b>	290	290	220	155	110 170
	<b>Bellegarde (Jaun)</b>	290	290	225	160	110 180

Les mêmes taxes que celles prévues pour l'expédition des marchandises en petite vitesse sont également applicables aux envois à domicile en service local de et pour Broc, à destination et au départ de toutes les autres localités mentionnées dans le tarif.

Les courses pour le transport des expéditions partielles (Bulle)-Broc-Charmey-Bellegarde-Charmey-Broc (Bulle) et desservant les localités intermédiaires ont lieu deux fois par semaine, soit tous les mercredis et samedis. Les courses Charmey-Bellegarde-Charmey ne circulent que du 15 mai au 15 octobre.

Les taxes prévues pour colis express et marchandises en grande vitesse seront appliquées aux envois de cette nature arrivant par chemin de fer à Broc-Village respectivement expédiés de cette station par chemin de fer et qui seront réacheminés par les courses postales Bulle-Charmey-Bellegarde ou inversement. Le poids maximum de chaque colis isolé pour ces transports est fixé à 50 kg., cependant le poids total des envois n'est soumis à aucune restriction.

La livraison et l'enlèvement des marchandises et colis express s'effectueront des gares et stations de la Compagnie des Chemins de fer électriques de la Gruyère, du Chemin de fer Bulle-Romont et des Chemins de fer fédéraux suivant les prescriptions du règlement de transport des entreprises de transport et bateaux à vapeur suisses. Pour autant que le destinataire ne fait pas usage du droit de disposition que lui confère le § 74 chiffre 10 du règlement de transport, les marchandises arrivant à son adresse lui seront délivrées à domicile. Si le destinataire désire user de son droit de disposition et veut prendre personnellement livraison en gare des marchandises arrivant à son adresse ou en remettre le transport à une autre entreprise de camionnage que celle de l'agence SESA, il devra en aviser par écrit le service aux marchandises respectif de l'administration ferroviaire.

**Tarif de camionnage de Bulle :**

La livraison et l'enlèvement des marchandises et colis express en service local de camionnage de Bulle pour et au départ des stations de Bulle BR et Bulle CEG (à l'exception des wagons complets de et pour Bulle CEG) seront effectués par l'agent SESA de Bulle (actuellement Monsieur Alfred Boschung). Le

camionnage des wagons complets de et pour Bulle CEG est remis à la Compagnie des Chemins de fer électriques de la Gruyère. Dès le 15 mai 1929 le tarif suivant le plus réduit, respectivement complété, entrera en vigueur pour Bulle:

**BULLE**

Von dem Bahnhof (der Station)	nach der Stadt (der Ortschaft)	Expressgut	Eilgut	Frachtgut		Minimalltaxe per Sendung Ex. = Expressgut GV. = Eilgut PV. = Frachtgut
				Stückgutsendun. bis zu 1500 kg. per Sendung	Wagenladungen von mindestens 5000 kg.	
<b>oder umgekehrt</b>						
De la gare (station)	A la ville (localité)	Colis express	Grande vitesse	Petite vitesse		Minimum de taxe par expédition Ex. = Colis express GV. = Gde vitesse PV. = Pte vitesse
				Expéd. partielles jusqu'à 1500 kg. par envoi	Wagons complets de 5000 kg. et plus au delà de 1500 kg. p. env.	
<b>ou inversement</b>						
<b>Bulle B.-R. et Bulle C. E. G.</b>	<b>Bulle</b>	65	60	55	35	Ex. } 60 GV. } PV. } 50

Les intéressés sont priés de s'adresser pour de plus amples renseignements :

à la Direction de la Compagnie des Chemins de fer électriques de la Gruyère, à Bulle, ou à ses chauffeurs d'autocamions, à Monsieur Alfred Boschung comme agent de la SESA à Bulle, aux services d'expédition de marchandises des gares et stations qui sont desservies par le service de camionnage de la Compagnie des C. E. G. et Monsieur A. Boschung ou à la Direction de la SESA (adresse Case postale Enge-Zurich). Tous les tarifs et règlements relatifs à ces services peuvent être obtenus auprès de la SESA ou des agences précitées.

Zurich, le 10 mai 1929.

**SESA**  
**SUISSE EXPRESS S. A.**

nés à des localités intermédiaires et expédiés au départ de celles-ci sur Bulle et depuis cette localité.

Les courses pour le transport des expéditions partielles Bulle-La Roche-Fribourg-La Roche-Bulle et desservant les localités intermédiaires, ont lieu deux fois par semaine, soit tous les mardis et vendredis. Les envois en service local, au départ et à destination de Bulle pour Fribourg et au départ de cette ville seront également transportés le lundi et le jeudi.

Les taxes prévues pour colis express et marchandises en grande vitesse seront appliquées aux envois de cette nature arrivant par chemin de fer à Bulle BR et Bulle CEG, respectivement expédiés de ces deux stations par chemin de fer et qui seront réacheminés par les courses postales Bulle-La Roche-Fribourg ou inversement. Le poids maximum de chaque colis isolé pour ces transports est fixé à 50 kg., cependant

le poids total des envois n'est soumis à aucune restriction. Les envois doivent être retirés au bureau de poste des localités respectives par le destinataire, respectivement remis au bureau en question par les soins de l'expéditeur. L'arrivée des envois est annoncée par les bureaux de poste téléphoniquement ou par carte soumise à la taxe postale. Ces derniers sont autorisés à prélever les frais suivants:

- a) leurs propres débours pour avis téléphonique ou écrit,
- b) en plus 20 cts. par colis, mais au maximum fr. 1.— par envoi.

Les mêmes taxes que celles prévues pour l'expédition des marchandises en petite vitesse seront prélevées pour les colis express et les marchandises en grande vitesse, si l'acheminement en est effectué par les courses normales pour le transport des expéditions partielles.

**Fribourg-La Roche-Bulle**

Von dem Bahnhof (der Station)	nach der Stadt (der Ortschaft)	Expressgut	Eilgut	Frachtgut		Minimalltaxe per Sendung Ex. = Expressgut GV. = Eilgut PV. = Frachtgut
				Stückgutsendun. bis zu 1500 kg. per Sendung	Wagenladungen von mindestens 5000 kg.	
<b>oder umgekehrt</b>						
De la gare (station)	A la ville (localité)	Colis express	Grande vitesse	Petite vitesse		Minimum de taxe par expédition Ex. = Colis express GV. = Gde vitesse PV. = Pte vitesse
				Expéd. partielles jusqu'à 1500 kg. par envoi	Wagons complets de 5000 kg. et plus au delà de 1500 kg. p. env.	
<b>ou inversement</b>						
<b>Fribourg C.F.F.</b>	<b>Marly-le-Grand</b>	200	200	155	110	P. V. 80 Ex. G. V. 120
	<b>Ependes</b>	220	220	170	120	90 140
	<b>Praroman</b>	—	—	175	125	90 —
	<b>Le Mouret</b>	230	230	175	125	90 140
	<b>Pratzey</b>	—	—	195	135	100 —
	<b>Treyvaux</b>	270	270	210	145	100 160
	<b>La Roche</b>	290	290	225	160	110 180
	<b>Au Ruz</b>	—	—	230	160	110 —
	<b>Hauteville</b>	300	300	230	165	120 190
	<b>Corbières</b>	320	320	235	165	120 200
	<b>Echarlens</b>	320	320	245	170	120 200
	<b>Riaz</b>	320	320	250	175	120 200
	<b>Bulle</b>	320	320	250	175	120 200

Les mêmes taxes que celles prévues pour l'expédition des marchandises en petite vitesse sont également applicables aux envois à domicile en service local de et pour Fribourg à destination et au départ de Bulle et de plus, aux envois de cette nature destinés à des localités intermédiaires et expédiés au départ de celles-ci sur Fribourg et depuis cette ville.

Les courses pour le transport des expéditions partielles Fribourg-La Roche-Bulle-La Roche-Fribourg et desservant les localités intermédiaires, ont lieu deux fois par semaine, soit tous les mardis et vendredis. Les envois en service local au départ et à destination de Fribourg pour Bulle et au départ de cette localité seront également transportés le lundi et le jeudi.

Les taxes prévues pour colis express et marchandises en grande vitesse seront appliquées aux envois de cette nature arrivant par chemin de fer à Fribourg respectivement expédiés de cette gare par chemin de fer et qui seront réacheminés par les

courses postales Fribourg-La Roche-Bulle ou inversement. Le poids maximum de chaque colis isolé pour ces transports est fixé à 50 kg., cependant le poids total des envois n'est soumis à aucune restriction. Les envois doivent être retirés au bureau de poste des localités respectives par le destinataire, respectivement remis au bureau en question par les soins de l'expéditeur. L'arrivée des envois est annoncée par les bureaux de poste téléphoniquement ou par carte soumise à la taxe postale. Ces derniers sont autorisés à prélever les frais suivants:

- a) leurs propres débours pour avis téléphonique ou écrit,
- b) en plus 20 cts. par colis, mais au maximum fr. 1.— par envoi.

Les mêmes taxes que celles prévues pour l'expédition des marchandises en petite vitesse seront prélevées pour les colis express et les marchandises en grande vitesse, si l'acheminement en est effectué par les courses normales pour le transport des expéditions partielles.

**Bulle-Charmey-Bellegarde (Jaun)**

Von dem Bahnhof (der Station)	nach der Stadt (der Ortschaft)	Expressgut	Eilgut	Frachtgut		Minimalltaxe per Sendung Ex. = Expressgut GV. = Eilgut PV. = Frachtgut
				Stückgutsendun. bis zu 1500 kg. per Sendung	Wagenladungen von mindestens 5000 kg.	
<b>oder umgekehrt</b>						
De la gare (station)	A la ville (localité)	Colis express	Grande vitesse	Petite vitesse		Minimum de taxe par expédition Ex. = Colis express GV. = Gde vitesse PV. = Pte vitesse
				Expéd. partielles jusqu'à 1500 kg. par envoi	Wagons complets de 5000 kg. et plus au delà de 1500 kg. p. env.	
<b>ou inversement</b>						
<b>Bulle B.-R. et Bulle C. E. G.</b>	<b>Tour-de-Trême</b>	—	—	115	85	P. V. 70 Ex. G. V. —
	<b>Broc</b>	—	—	130	95	70 —
	<b>Botterens</b>	200	200	150	105	80 120
	<b>Villarvolard</b>	220	220	165	115	90 130
	<b>Châtel-Mont</b>	250	250	195	135	100 160
	<b>Crésuz</b>	260	260	200	140	100 160
	<b>Cerniat</b>	—	—	205	145	100 —
	<b>Charmey</b>	280	280	215	150	110 170
	<b>La Tzintre</b>	—	—	215	155	110 —
	<b>Praz Jean</b>	—	—	225	160	110 —
	<b>La Villette (Im Fang)</b>	300	300	230	165	120 190
	<b>Bellegarde (Jaun)</b>	320	320	240	170	120 200

Les mêmes taxes que celles prévues pour l'expédition des marchandises en petite vitesse sont également applicables aux envois à domicile en service local de et pour Bulle, à destination et au départ de toutes les autres localités mentionnées dans le tarif.

Les courses pour le transport des expéditions partielles Bulle-Charmey-Bellegarde-Charmey-Bulle et desservant les localités intermédiaires ont lieu deux fois par semaine, soit tous les mercredis et samedis. Les courses Charmey-Bellegarde-Charmey Bulle et desservant les localités intermédiaires ont lieu deux fois par semaine, soit tous les mercredis et samedis. Les courses Charmey-Bellegarde-Charmey ne circulent que du 15 mai au 15 octobre.

Les taxes prévues pour colis express et marchandises en grande vitesse seront appliquées aux envois de cette nature arrivant par chemin de fer à Bulle BR et Bulle CEG, respectivement expédiés de ces deux stations par chemin de fer et qui seront réacheminés par les courses postales Bulle-

Charmey-Bellegarde ou inversement. Le poids maximum de chaque colis isolé pour ces transports est fixé à 50 kg., cependant le poids total des envois n'est soumis à aucune restriction. Les envois doivent être retirés au bureau de poste des localités respectives par le destinataire, respectivement remis au bureau en question par les soins de l'expéditeur. L'arrivée des envois est annoncée par les bureaux de poste téléphoniquement ou par carte soumise à la taxe postale. Ces derniers sont autorisés à prélever les frais suivants:

- a) leurs propres débours pour avis téléphonique ou écrit,
- b) en plus 20 cts. par colis, mais au maximum fr. 1.— par envoi.

Les mêmes taxes que celles prévues pour l'expédition des marchandises en petite vitesse seront prélevées pour les colis express et les marchandises en grande vitesse, si l'acheminement en est effectué par les courses normales pour le transport des expéditions partielles.

Bulle  
Acces d'initia  
tion d  
Consti  
laire c  
routière  
Bulle  
Acces d'initia  
droit  
munes  
sons d  
Aujo  
des Alp  
délégué  
seconda  
de tran  
Un c  
a été f  
nécessa  
à regr  
Gruyère  
On s  
précisé  
lès agr  
de l'ass  
lia, et l  
Nos  
manche  
tour, se  
Le d  
tel de  
rivées  
endroit  
Cette  
de la s  
Fribou  
gues r  
Donc  
rendez  
la plac  
à l'arr  
certain  
blie p  
compli  
Pren  
Le I  
canton  
Le p  
annon  
par les  
Sédain  
soi-dis  
premie  
exacte  
< Re  
manqu  
villes  
Les  
qui co  
des Et  
de dis  
l'indie  
envoi  
après,  
comm  
et un  
(Ré  
filet c  
dans c  
lumen  
ger no  
consta  
et m  
Ils  
diffici  
chand  
qu'on  
Il y  
que l'  
trop d  
tries e  
les so  
mune,  
de l'in  
Mét  
des ap  
bituel  
de  
Les  
ajour  
Grand  
transp  
station  
recten  
dehors

**BULLETIN DE VOTE**  
pour la  
**VOTATION FÉDÉRALE**  
des 11 et 12 mai 1929.

Bulletin de la „**ligue routière**“

Acceptez-vous la demande d'initiative portant modification de l'article 37 bis de la Constitution (initiative populaire concernant la circulation routière) ?

RÉPONSE :  
**NON**

Bulletin de „**l'option locale**“

Acceptez-vous la demande d'initiative concernant le droit des cantons et communes d'interdire les boissons distillées ?

RÉPONSE :  
**NON**

**Des hôtes.**

Aujourd'hui et demain a lieu à l'Hôtel des Alpes, à Bulle, une grande réunion des délégués des employés des chemins de fer secondaires de la Suisse, des compagnies de tramway et de bateaux à vapeur.

Un comité de réception et d'organisation a été formé par les C. E. G. et l'on fait le nécessaire pour que nos hôtes n'aient pas à regretter d'avoir choisi Bulle et la Gruyère comme lieu de réunion.

On sait qu'à cette date la Chorale sera précisément à Aigle. Aussi d'autres sociétés agrémenteront-elles la partie récréative de l'assemblée : le *Maennerchor*, la *Caecilia*, et le club mandoliniste *« Les Cigales »*.

**Pédale bulloise.**

Nos cyclistes bullois vont affronter dimanche 12 mai l'épreuve Bulle-Morat et retour, soit 90 km.

Le départ sera donné en face de l'Hôtel de Ville, à 6 heures précises, et les arrivées seront contrôlées vers 9 h., au même endroit.

Cette course sera l'une des plus pénibles de la saison, vu le parcours accidenté entre Fribourg et Morat, qui a l'aspect de montagnes russes.

Donc tous les sportsmen se donneront rendez-vous dimanche, vers 9 heures, sur la place de l'Hôtel de Ville pour assister à l'arrivée de nos routiers qui mériteront certainement les applaudissements du public pour le dur labeur qu'ils auront accompli.

**Prenez garde au phonographe !**

Le Département de justice et Police du canton de Vaud publie :

Le public est mis en garde contre les annonces insérées dans divers journaux par les établissements Emyphone, 17, rue Sedaine, Paris, offrant 1000 phonographes soi-disant donnés gratuitement aux mille premiers lecteurs ayant trouvé la solution exacte du rébus ci-après :

« Remplacer les points par les lettres manquantes et trouver les noms de trois villes suisses : B.r.e. — G.n.v. — L.e.r.e. ».

Les personnes qui envoient la solution, qui constitue un jeu d'enfant, reçoivent des Etablissements Emyphone... une liste de disques qui doit être retournée avec l'indication des douze disques choisis, avec envoi de 50 francs suisses. Quelques jours après, elles reçoivent les douze disques commandés, tous de qualité très médiocre, et un phonographe quasi inutilisable !

(*Réd. — On nous prie d'insérer l'entre-filet ci-dessus que nous avions déjà vu dans certaine presse vaudoise. Il est absolument fondé et nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à préférer en toute circonstance les produits vendus dans le pays et même dans la localité.*

Ils donnent satisfaction, tandis qu'il est difficile d'obtenir l'échange d'une marchandise de provenance étrangère lorsqu'on constate qu'on a été trompé. Il y a aussi une question de solidarité que l'on méconnaît trop souvent et dans trop de milieux. En effet, toutes les industries et tous les commerces se tiennent. En les soutenant en détail, c'est toute la commune, y compris les ressources provenant de l'impôt, que l'on favorise.

Métiens-nous toujours des annonces ou des appels trop alléchants : ils cachent habituellement une déception).

**Service de transports marchandises**

dans les districts de la Gruyère, la Sarine et la Veveyse du canton de Fribourg. (Communiqué de la SESA)

Les expéditeurs de marchandises demandent aujourd'hui, dans une mesure beaucoup plus grande qu'autrefois, la possibilité de faire transporter leurs envois non seulement d'une station ferroviaire à une autre, mais aussi directement à destination de localités situées en dehors des régions desservies par le rail. Ils

désirent également avoir à leur disposition une organisation assurant le transport de leurs envois dès leur domicile jusqu'à celui du destinataire. Le camion est sans conteste le moyen le plus adéquat pour assurer le transport des marchandises dans les régions non desservies par le rail, ainsi que pour le service de camionnage à domicile en corrélation avec celui effectué sur de grandes distances. Une collaboration soigneusement étudiée du rail et de l'auto s'impose donc. La SESA Suisse Express S. A. à Zurich, considère comme une de ses tâches principales la recherche des moyens de collaboration entre les services du rail et ceux de l'autocamion.

Au premier mai de cette année, la SESA disposait de 136 agences assurant un service local de camionnage au départ et pour 143 stations de chemins de fer et 175 localités, ainsi qu'un service interurbain de camionnage au départ et pour 32 stations et 122 localités. Les parcours exploités en service interurbain de camionnage s'élevaient à 390 km. Le premier grand service interurbain de camionnage qui fut organisé par la SESA, sur l'ordre des Chemins de fer fédéraux, fut ouvert à l'exploitation en automne 1927 dans la vallée de la Sarb, canton d'Argovie. De même au mois d'août 1928, un service identique a été créé dans le Rottal, canton de Lucerne, et récemment dans le Haut Toggenburg, c'est-à-dire entre les stations de chemin de fer de Nesslau et Buchs (St-Gall). La Compagnie des Chemins de fer électriques de la Gruyère fonctionnera dès le 15 mai, année courante, également comme agence SESA pour le transport des marchandises par route et organisera des courses régulières d'autocamion pour le transport d'expéditions partielles. L'arrangement conclu entre cette compagnie et la SESA permettra d'assurer l'enlèvement et la remise à domicile des marchandises expédiées des localités situées dans la circonscription d'agence de la Gruyère à destination et au départ de toutes les stations du réseau ferroviaire suisse ou inversement. Les taxes de tarif de ce service sont avantageuses ; en outre, ce dernier sera effectué suivant les prescriptions sur la responsabilité prévue par la loi sur des chemins de fer. Le service complémentaire de transport entrepris par la Compagnie des Chemins de fer électriques de la Gruyère se compose :

1. des services locaux de camionnage pour les localités situées dans sa circonscription d'agence, desservies par une station.

2. des services interurbains de camionnage au départ et pour certaines stations, à destination de localités non desservies par la voie ferrée mais situées dans la circonscription de son agence. Les courses pour expéditions partielles des services interurbains de camionnage sur le parcours Bulle-Farvagny-Fribourg et retour circuleront chaque lundi et jeudi, celles de Bulle-La Roche-Fribourg et retour chaque mardi et vendredi, enfin celles de Bulle-Charney-Bellegarde et retour, chaque mercredi et samedi.

**Printemps !**

*C'est le printemps, c'est la clarté.*

*Les tristesses de l'hiver ont enfin disparu et partent, dans la ville et dans la campagne, les promeneurs aspirent à pleins poumons les senteurs du printemps.*

*Le laboureur, penché sur sa charrue, se chauffe avec joie au soleil qui renait. La rude saison commence pour lui, mais toutes les charmantes fleurs qui l'entourent sont là pour l'encourager et lui chanter le renouveau.*

*Dans les bois qui verdissent, les oiseaux sifflent sans cesse leurs plus joyeux refrains. On entend encore vaguement les derniers coups de hache des bûcherons qui résonnent dans la forêt silencieuse.*

*L'azur semble un baiser joyeux du soleil tendre à la terre ivre de plaisir.*

*C'est le printemps, c'est la clarté ! L'humanité, la faune et la flore titubent dans la sainte volupté de vivre !*

*Les plantes pompent, sous les gazons velus, l'âme des feuilles mortes et en font leur sève et leur sang.*

*Sous un ciel bleu vif, les charmantes feuilles vont renaitre cent fois plus jolies. C'est le printemps, c'est la clarté !*

*Les petites émeraudes d'un jour éclatent sous l'action bienfaisante du soleil à travers les ramures émerveillées. Elles jaillissent, montent, font de petits dômes et transforment tous les arbrisseaux en lutrins verts où des oiseaux, fous de joie, s'égosillent.*

*C'est le printemps, c'est la clarté ! Le lierre étrecit les murs poudreux de ses bras toujours plus forts, le long des vieilles façades. Le peuplier grandit encore et le dernier petit brin d'herbe espère crever les nues !*

*C'est le printemps, c'est la fête aux cieus ! L'astre du jour, superbe, sourit au monde et éclaire soudain un arbre ému qui va fleurir. La nuit, le firmament se pare de multiples étoiles, comme un vase d'argent, de diamants.*

*La vie renait, tout chante l'allégresse. Du plus petit brin d'herbe aux grands arbres, de l'homme à l'être insensible et inanimé, partout Dieu a déposé ses dons merveilleux.*

*C'est le printemps joli, c'est le printemps rieur. C'est la joie immense de la fête des parfums et des fleurs !*

**Dernière Heure**

**GRAVE ACCIDENT D'AVIATION**

Un accident, le quatrième de ce genre, vient de jeter la consternation dans le cours de répétition des compagnies d'aviation IV et V, qui ont lieu dans la région de Lucerne et d'Alpnach. L'appareil C. H. 460 a pris feu à 10 h. 30, hier matin. Le pilote Melcher et l'observateur Grossmann avaient pris leur vol à Alpnach dans le début de la matinée. Après s'être arrêtés quelque temps à Lucerne, ils s'envolèrent à nouveau, formant avec quatre autres appareils une escadrille, qui prit la direction d'Emmenbrücke. L'escadrille avait atteint une hauteur de 800 mètres lorsque des flammes s'échappèrent de l'appareil 460, qui disparut dans un nuage de fumée. L'avion descendit presque à pic. Des témoins affirmèrent avoir vu l'observateur faire de grands gestes au moment où l'appareil commençait à tomber. Dès qu'il eut touché le sol, l'appareil s'enflamma. Les deux aviateurs étaient dans un triste état, le pilote, le crâne ouvert, et l'observateur, la tête écrasée.

**Les premières constatations n'ont pas permis d'établir les causes de l'incendie.**

**LE LIEUTENANT MEIER EST CONDAMNÉ... à DEUX MOIS SEULEMENT !!!**

Le tribunal militaire vient de rendre son verdict dans l'affaire Meier, qui avait coûté la vie au jeune soldat Tanner, dans les circonstances que nous connaissons. Meier est condamné à deux mois d'emprisonnement avec sursis et aux frais de la cause. Ce jugement est loin de satisfaire l'opinion publique : nous en reparlerons.

La famille de Mme Vve Albertine SAVARY se fait un devoir de remercier bien sincèrement la Société de gymnastique de Bulle, la Société de gymnastique « L'Ancienne », Fribourg, Le Football-Club Bulle ainsi que toutes les nombreuses personnes qui lui ont témoigné de la sympathie dans le deuil cruel qui vient de la frapper.

**On demande un armailli**

pour petit troupeau. S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 1109 B.

**A VENDRE**

un centre d'un grand village industriel de la Gruyère, une jolie maison de 2 appartements en bon état, avec jardin bien clôturé. Prix avantageux. S'adresser à J. BOSSON, Agence immobilière, Batiment de la Viennoise, rue de Gruyères, BULLE.

**A vendre d'occasion 2 motos**

S'adresser à M. L. SPAETH, rue de Gruyères, BULLE.

**A remettre**

à Genève, pour cause de départ urgent, un

**bon petit café**

situé sur grand passage très fréquenté, recette journalière de 80 à 100 fr. par jour. Pour renseignements s'adresser Poste restante No 450, Mont Blanc, GENÈVE.



**EXAMEN de la VUE et conseils gratuits**

par J. DUVANEL Opticien-Spécialiste de Neuchâtel, qui recevra le jeudi 16 crt. de 9 heures à midi et de 1 1/2 à 6 heures à BULLE. Hôtel du Cheval Blanc.

**Occasion unique A VENDRE**

Motosacoche neuve modèle 350, TT, provenant d'échange. GARAGE MODERNE, Bulle

**A vendre d'occasion**

cause de double emploi un Moto „NORTON“ 500 avec side-car sport, révisé. S'adresser Garage PINATON, rue du Lion d'Or, BULLE



l'excellent aliment à base d'avoine pour soupes, porridges (Bircher-muesli).

En vente partout au prix de 85 ct. le paquet. P. 40 A Fabricant : Maltérie Vilmorgen.

**Restaurant du Terminus LA CHAUX-DE-FONDS**

(Téléphone, 25.92) cherche pour entrée de suite ou époque à convenir une bonne

**fille de cuisine**

qui aurait l'occasion d'apprendre à cuire. P. 21.907 C.

**PHARMACIE d'OFFICE**

Dimanche 12 mai Pharmacie du Cheval-Blanc.

**AU CINÉMA LUX**

Vendredi à 8 h. 15, Samedi à 8 h. 15, Dimanche à 3 h. et à 8 h. 15

**TOTTE ET SA CHANGE**

avec ANDRÉ ROANNE et CARMEN BONI

**SON CAMARADE**

fou-rire en deux parties. PATHÉ-REVUE

**NON**

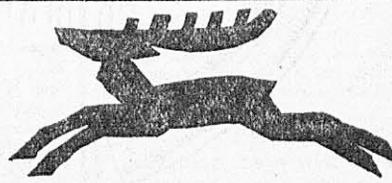
**L'OPTION LOCALE :**

ne combat pas l'alcoolisme entrave la réforme du régime de l'alcool empêche l'agriculture d'utiliser ses déchets de fruits porte atteinte à la liberté individuelle prépare le régime sec doit être repoussée dans l'intérêt du pays. VOTEZ : NON.

**Café de la Tour, La Tour-de-Trême**

Dimanche 12 Mai **CONCERT**

Bon Orchestre. Invitation cordiale. BUCHS-TORNARE



**EGLISANA**

SA QUALITÉ ET SA VENTE-RECORD EN FONT LA BOISSON HYGIÉNIQUE SANS RIVALE

Dépositaire : Félix DECROUX, BULLE.

**Vente juridique d'immeubles.**

L'Office des Poursuites de la Gruyère vendra aux enchères publiques, mercredi 15 mai 1929, à 2 h. du jour, dans une salle particulière de l'Auberge de LESSOC, les immeubles appartenant aux héritiers d'Auguste ROBADEV, fils de Pierre, comprenant habitation, grange, écurie et terrain de 12 ha. 31 a. 13 ca. situés en Niclement, commune de LESSOC. Prix d'estimation : 16.000 francs.

Bulle, le 10 mai 1929.

**A LOUER en ville**

pour le 1er juin ou date à convenir Joli APPARTEMENT de trois chambres, avec cave et bûcher. Situation bien ensoleillée. S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 1117 B.

(Jaun)

Minimaltaxe per Sendung	
Ex. = Expressgut	
GV. = Eilgut	
PV. = Frachtgut	

Minimum de taxe par expédition	
Ex. = Colis express	
GV. = Gde vitesse	
PV. = Pte vitesse	

P. V.	Ex. G. V.
70	90
80	110
90	140
90	150
100	—
100	160
100	—
110	—
110	170
110	180

dans le poids total à aucune restriction être retirés au bureau respectives par émetteur remis au bureau des soins de l'expédition est annoncée par téléphoniquement ou à taxe postale. Ces à prélever les frais

bours pour avis té-

r colis, mais au ma-

celles prévues pour ndises en petite vi- our les colis express grande vitesse, si t effectué par les le transport des ex-

es arrivant à son livrées à domicile.

sire user de son et veut prendre maison en gare des

ort à son adresse ou ort à une autre en- age que celle de vra en aviser par marchandises res- tation ferroviaire.

ge

ons complets de et remis à la Compa- re fer électriques de 5 mai 1929 le tarif uit, respectivement en vigueur pour

Minimaltaxe per Sendung	
Ex. = Expressgut	
GV. = Eilgut	
PV. = Frachtgut	

Minimum de taxe par expédition	
Ex. = Colis express	
GV. = Gde vitesse	
PV. = Pte vitesse	

Ex. } 60
GV. } 50
PV. } 50

us amples rensei-

électriques de la Monsieur Alfred

services d'expédition Monsieur A. Bos-

tales Enge-Zurich).

uvent être obtenus

SA PRESS S. A.

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

— 0 —

# Toit de Chaume

par  
M. DU CAMPFRANC

Il n'avait plus que quarante-huit heures pour se rendre à Toulon.

Les fiancés se tenaient dans le petit salon du chalet, où, sur la table, le couvert était mis. Et tristes mortellement, ils s'attablèrent entre l'aveugle et Mme de Miramare. C'était leur dernier repas ensemble sous le toit de chaume ; mais ils avaient encore toute une soirée à se promener au bras l'un de l'autre, et cette pensée diminuait leur angoisse.

Après le dîner, ils se rendirent au jardin et trouvèrent l'impression mélancolique d'une douce soirée d'été. L'air était tranquille et tiède ; le long crépuscule des Pyrénées baignait, de ses teintes les plus harmonieuses, les nuages et les montagnes.

La main dans la main, gagnés par une même émotion, ils se souriaient les yeux pleins de larmes. Ils avaient le même chagrin, la même raison, le même courage. Ils ne se plaiginaient pas. Jean pensait faire son devoir en partant pour ce pays lointain. De leurs cœurs s'échappaient des mots bien simples qui, mieux que des phrases pompeuses, traduisaient la fidélité de leur profonde tendresse.

Si des larmes brillaient dans leurs yeux, ces larmes de l'adieu n'étaient pas désespérées ; ils étaient profondément tristes, mais ils n'éprouvaient pas ce brisement de cœur que provoque la séparation éternelle. Leur mutuelle affection avait des racines si profondes, leurs

âmes étaient si bien entrelacées, ils avaient une telle certitude de se retrouver au bout d'une année, et de cheminer côte à côte tout le reste de leur vie ! Ils ne parlaient pas de l'adieu, mais de l'attente qui aurait ses consolations, et de cet enivrant « au revoir » qu'ils se donnaient pour l'époque où les roses re-flouriraient.

Le jour baissait. Tout alentour du jardin, les bois, les prés, les roches des versants se coloraient diversement, sous la lumière décroissante. Les ombres des nuages cheminaient lentement en bruissant les sommets fauves.

Ils ne voulaient point interrompre leur douce et angoissante promenade. Ils goûtaient encore un peu de bonheur dans ce jardin. Ils y demeureraient tant qu'un reste de crépuscule s'attarderait sur la campagne.

Jean cueillit une fleur, une toute petite fleur, dont il serait si bon, là-bas, en extrême Asie, de respirer le parfum, la petite véronique bleue de leur dernière promenade. Ils se regardaient doucement, longuement. La voix d'Isabelle s'altérait. Elle n'avait plus sa sérénité de l'heure précédente. Elle sentait bien que le départ approchait. Une émotion profonde s'était emparée d'elle, peu à peu, sans qu'elle eût la force de s'en défendre.

Maintenant, les grosses larmes lui étaient venues, les larmes chaudes et brûlantes, qui coulaient le long de ses joues. Il la regardait pleurer, heureux de ces larmes qu'il aurait voulu sécher ; triste aussi de ce chagrin dont il était la cause.

Elle disait d'une voix basse et tremblante : — Comme nous penserons à vous ! Ah ! je sais que vous n'oublierez pas ceux qui restent en France. Si vous êtes triste, ils le sont aussi. Ecrivez quelquefois pour qu'on sache où vous êtes, ce que vous faites ; et, ainsi, notre pensée ira plus directement vers vous ; des dan-

gers vous environneront et nous serons dans l'angoisse. Nous n'aurons qu'une consolation, celle de prier pour vous.

Ah ! qu'il souffrait, le pauvre Jean Salbris, en voyant les traits de sa fiancée s'altérer de douleur. Les grosses larmes qui coulaient sur les joues d'Isabelle étaient bien près de l'altérer.

— Ma bien-aimée, dit-il, les lèvres frémissantes, ne pleurez pas ainsi. J'ai besoin de tout mon courage, non pour me rendre à cette guerre, mais pour me séparer de vous.

Il voulait lui donner un gage de souvenir fidèle.

— Vous me regarderez quelquefois...

Et il remit à la jeune fille un petit portrait. Mlle de Miramare prit la photographie et souleva le mince papier de soie qui lui servait de voile. Cette image était d'une ressemblance frappante. Jean semblait vivre sur ce petit carton émaillé, avec son beau front bien modelé, ses yeux intelligents, à l'expression tendre et un peu rêveuse ; ses lèvres semblaient dire à sa fiancée ces mots, que sa main avait tracés au bas du portrait.

« JE REVIENDRAI »

— Oui, vous reviendrez, murmura-t-elle.

Ils sentaient bien qu'ils devaient se séparer, que cette heure poignante, qui les unissait dans une tendresse commune, ne devait plus revenir — mais délicateuse alors — que dans une longue, longue année.

— Adieu ! murmura Jean.

Elle balbutiait d'une voix étouffée :

— Que Dieu vous protège !

Ils marchaient lentement, s'attardant pour rentrer au chalet. Que c'était cruel d'attrister, par l'absence, toute une année de leur vie. On a si peu de beaux étés à passer sur la terre !

Au loin, sur le versant de la montagne, toutes les teintes se fondaient. Subitement, sous

un dernier rayon, les verdure et les mousses jetèrent comme un éclat sauvage, et le jour disparut. La nuit enveloppait le jardin et la campagne ; et, dans cette ombre, la vieille bande des monts apparut menaçante.

Ils eurent un frisson de crainte, puis, tout de suite, ils furent rassurés en voyant briller une étoile au ciel.

Ils se faisaient mille recommandations.

— Tous les jours vous irez voir mon père... Vous me donnerez de ses nouvelles... Vous serez un peu sa fille ?

— Oh ! oui, je serai sa fille.

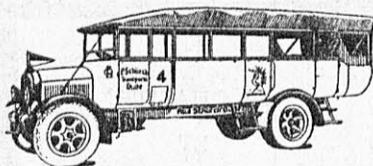
Ils avaient atteint le chalet. Jean devait partir le soir même, se rendre à Pierrefitte où, dès l'aube, il trouverait le premier train. Ses malles étaient dans le vestibule, cordées, prêtes à être enlevées par cette voiture qui l'emportait. Il traverserait le midi de la France, très vite, en vingt heures, par l'express de Tarbes à Toulon. Et puis, de Toulon, en naviguant sur la mer infinie, il atteindrait l'inquiétante étape finale... le lointain pays d'Asie.

Bernadette avait allumé la lampe dans la salle où attendaient l'aveugle et Mme de Miramare. Mais le docteur avait beau faire, beau chercher dans sa tête pour dire des choses intéressantes à la mère d'Isabelle, il ne trouvait rien, rien en vérité. C'étaient des larmes qui avaient envie de venir à ses yeux sans lumière, des sanglots qui, à chaque instant, lui montaient à la gorge. Il appelait à l'aide toute sa force d'âme pour les réprimer. (A suivre).

„La Gruyère“ est le journal le plus répandu dans la région : elle constitue donc un organe de publicité de premier ordre.



Demain n'appartient à personne  
Assurez-vous aujourd'hui à  
**LA GENEVOISE**  
ASSURANCES SUR LA VIE  
GENÈVE  
qui vous offre de nouvelles et  
meilleures conditions.  
**A. Marro, agent général,**  
FRIBOURG



Arrivée prochainement d'un  
**Car alpin neuf Saurer,**  
dernier confort.

Se recommande :

**Paul Schurch-Muller, Bulle**

Dimanche 12 mai

**CONCERT**  
à l'Hôtel des Halles, BULLE  
Bon Orchestre.

Invitation cordiale.

Dimanche 12 mai

**Auberge de Villarvolard**

**CONCERT**

SUR LE PONT

— BONNE MUSIQUE —

Invitation cordiale.

O. PUGIN.

**OCCASION  
A VENDRE**  
une poussette de chambre  
état de neuf.  
S'adresser à Publicitas Bulle.

Avec la **POULETTINE**  
le poulet dîne.



Toitures  
Revêtements de façades.  
Revêtements intérieurs.  
Tuyaux en Eternit.  
Garages P. 100 Gl.

**10.000 fr.,  
sont demandés**

contre bonne hypothèque sur maison de grand rapport, bien située dans centre industriel, et fort intéressé.

Offres à Publicitas BULLE, sous P. 1110 B.

Pour un  
**auto-taxi**

téléphonez au

**N° 306**

**GARAGE MODERNE**

Service jour et nuit.

**Ambulance.**

Prix modérés.

**A. LUTHY, BULLE.**

**Soumission.**

La commune de **Lessoc** met en soumission la

**construction d'un chalet**  
« aux Plans Buth ».

Prendre connaissance des plans, avant-métré et conditions et déposer les soumissions auprès de M. le Syndic jusqu'au **20 mai à 6 h. du soir.**

Lessoc, le 7 mai 1929.

Par ordre : *Le Secrétaire.*

**On demande  
un bon berger**

pour soigner une quinzaine de têtes de bétail.

Adres. les offres à **R. CHOLLET, Arnax-e/-Nyon.**

**A VENDRE  
une machine à coudre**

à pied, pour tailleuse, bon état, bas prix.

S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 1087 B.

**A VENDRE  
une jolie forêt**

au Gibloux, environ 5 poses.

S'adresser à **Félix PITTEY, LA VERRERIE, Téléphone 31.**

**A VENDRE  
une belle jeune truie**  
prête à nichor.

S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 7348 B.

**A Vendre  
un taureau**

de 15 mois, pie rouge.

Chez **MAGNIN, à la Fin, Marsens.**

**Cordonnier**

On cherche jeune ouvrier 20 à 22 ans, sobre et travailleur, ayant fait bon apprentissage. Place stable, logé et nourri. Entrée de suite. S'adresser à **A. MONNEY, Boulevard Grancy 58, Lausanne.**



**L'école est  
fatigante.**

Donc, donnez aux enfants une nourriture qui, sans surcharger l'appareil digestif, apporte au jeune organisme les substances si nécessaires à son parfait développement.

Banago est le petit déjeuner idéal des écoliers, car il contient la saine banane et le nourrissant cacao, heureusement complétés par ces indispensables formateurs de la charpente osseuse et ces toniques des nerfs que sont les sels de calcium et de phosphore.

Que n'essayez-vous, puisqu'aussi Banago ne coûte guère plus qu'un cacao ordinaire ?



**BANAGO**  
rend fort  
et dispos.

Paquets à 0.95 et 1.80  
En vente partout NAGO, OLTEN

**Laitiers et producteurs de lait.**

**Lundi 13 mai, dès 10 1/2 heures, à l'ancienne Condenserie d'Epagny, on vendra à prix réduits une grande quantité de boilles à lait de 35, 40 et 50 litres, neuves, usagées, en bon état, ainsi qu'un lot de boilles à condensation.**

**On demande**

quelques bonnes  
**chèvres**

en estivage pour la montagne.

S'adresser à **Doutaz Ernest à PRINGY** près Gruyères.

**PHOTO**

A vendre appareil 6x9 avec pied et sacoche, neuf. Valeur 110 francs, **soldé à 50 fr.**

S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 7349 B.

**Nouveau lot de  
TOLE ondulée**

ce qui a de plus avantageux pour couvrir hangars, refuges, etc. noir en feuilles mesurant 90 cm. sur 160 cm. Par lots de 10 feuilles à fr. 1.20 la feuille contre remboursement pris à Genève (poids 7 kg.)

**Daellenbach**  
à MEYRIN  
(Genève)